**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 1ER FEVRIER 2023**

**Liste des Délibérations** :

- Délibération : Adhésion au groupement de commandes de la CCCLA pour la passation d'un accord-cadre pour la réalisation de travaux liés à la défense incendie (bâches incendie, citerne enterrée, poteaux incendies)

- Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent) avant le vote du budget

- Délibération décidant la réalisation de reprise du Pluvial rue des Pyrénées

- Délibération décidant la réalisation de travaux chemin des Pages (terrassement et réparation buse et reprise enduits reprofilage sur deux zones), réouverture du fossé RD1 rue principale en agglomération

- Le point concernant le nettoyage de la mare n'a pas donné lieu à délibération.

Informations diverses

**Point sur les travaux des agents techniques :**
Enumération des travaux réalisés, en cours et prévus par les agents techniques.

**Rue du Moulin :** Plaque de rue à commander

**Demande boite aux lettres groupées Rue Milhès :**
Certains riverains de la rue Milhès souhaiteraient l'installation de boites aux lettres groupées car il est impossible d'installer des boites normalisées dans la rue et qu'ils disposent actuellement d'une petite boite aux lettres intégrées à leur porte d'entrée.
Le conseil municipal ayant un avis partagé concernant la prise en charge par la collectivité de ce bloc de boites aux lettres.

**Dégradations Poulailler La Privade :** La gendarmerie de Castelnaudary a informé Monsieur le Maire des dégradations subies au poulailler la Privade. Les propriétaires du poulailler ont subi des dégradations matérielles depuis juin 2022 sur le bâtiment ainsi que du matériel (clôture détériorée, bâtiment endommagé et laissé ouvert entraînant la mort de certains poulets). Les propriétaires ont aussi eu des dégradations sur leur lieu privé (portails tagués) et des menaces de mort. La gendarmerie a demandé que cette information apparaisse dans le procès-verbal du conseil municipal. Une enquête est en cours.

**Aménagement Paysager** : Demande faite de noter à l'ordre du jour du prochain conseil municipal le projet d'aménagement paysager. Le projet d'aménagement paysager n'est pas abandonné mais des projets prioritaires le retardent un peu. Monsieur Gomez Sauveur précise que des aménagements peu couteux pourraient être envisagés. Monsieur le Maire précise que le prochain conseil municipal aura lieu le 8 mars pour le débat d'orientation budgétaire.

**Déploiement de la fibre** : Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la Société Emeraude, mandatée par le Syaden, est venue en mairie pour préparer le déploiement de la fibre (recensement des prises sur la commune).

Monsieur Clauzel Guillaume demande s'il serait possible de prévoir la prochaine séance à 19h30. Le Conseil municipal émet un avis favorable.

Airoux le 15 février 2023

Le Maire
Cédric MALRIEU

MAIRIE DE AIROUX 11 (Aude)

Selon les nouvelles règles de publicité, Le procès-verbal est consultable en mairie ou sur le site internet de la commune https://www.airoux.fr